
Don du citoyen Forcade, de la section de Guillaume-Tell, qui offre à la patrie sa pension jusqu'à la fin de la guerre, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Forcade, de la section de Guillaume-Tell, qui offre à la patrie sa pension jusqu'à la fin de la guerre, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 480;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37766_t1_0480_0000_19;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

républicains, vous félicite sur vos travaux; elle vous conjure de ne quitter votre poste qu'après avoir assis cette précieuse liberté sur des bases inébranlables.

« Citoyens, j'ai la double jouissance de représenter à la fois et la commune de Montoire et sa Société populaire et sabotière, dont je suis membre. Au nom de cette dernière, je vous offre des médailles et pièces d'argent, les seules au pouvoir de cette Société, qui n'est riche qu'en patriotisme.

« Je vous offre, également en son nom, un cavalier républicain, équipé et armé à ses frais, et prêt à se rendre au poste où l'honneur l'appellera.

« Je dépose encore sur votre bureau le discours, prononcé par son président, à la fête qu'elle vient de célébrer en l'honneur des martyrs de la liberté, Marat et Le Peletier.

« Citoyens, vous n'apprendrez point, sans doute, avec indifférence, que la commune de Montoire, ardente amie de la liberté et de l'égalité, et dont la population est à peine de deux mille huit cents individus de tout âge, s'est levée deux fois en masse pour combattre les brigands de la Vendée; qu'elle a triplé son contingent pour les armées, et qu'indépendamment de ses dons volontaires, elle a toujours acquitté scrupuleusement ses impositions de tout genre. Voilà, citoyens, ses titres à votre bienveillance; elle jure de mourir pour le maintien de vos lois et la défense de la patrie. »

Mention honorable.

XXVII.

LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE MORTAGNE INFORMENT LA CONVENTION QUE LA VENTE DES BIENS DES ÉMIGRÉS SE POURSUIT AVEC VIGUEUR (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les administrateurs du district de Mortagne écrivent que la vente des biens des émigrés se poursuit avec vigueur. Le 6, jour de Noël, dans l'ancien régime, les enchères sont tellement multipliées, qu'il a été impossible de les écrire toutes. Plusieurs objets estimés 7,640 livres ont été acquis par de bons sans-culottes, 20 mille 460 livres.

XXVIII.

DON PATRIOTIQUE DES ACTEURS DU THÉÂTRE DE LA MONTAGNE DE ROUEN (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les acteurs du théâtre de la Montagne, à

(1) La lettre des administrateurs du district de Mortagne n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793).

(3) Le don patriotique des acteurs du théâtre de la Montagne de Rouen n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Bulletin de la Convention* de la séance du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793).

Rouen, adressent à la Convention 2,714 livres, montant d'une représentation donnée au profit des veuves et orphelins des braves vainqueurs de Toulon.

Mention honorable.

XXIX.

DON PATRIOTIQUE DU CITOYEN JACQUES FORCADE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Jacques Forcade, rue des Vieux-Augustins, n° 14, section de Guillaume-Tell, a fait don à la patrie de 401 liv. 13 s. 5 d., à prendre sur la pension de 1,606 liv. 14 s. 4 d. qui lui a été accordée par décret du 19 août 1792. Il abandonne le quart de cette somme de 1,606 liv. 14 s. 4 d., qui lui est due depuis le 1^{er} juillet dernier, jusqu'à la fin de la guerre.

Mention honorable.

XXX.

DON PATRIOTIQUE DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DE CHALON-SUR-SAONE (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

La Société républicaine de Chalon-sur-Saône fait hommage de 424 marcs d'argent provenant des dépouilles du fanatisme.

Mention honorable.

XXXI.

DONS PATRIOTIQUES DE LA COMMUNE DE LA FERTÉ-MILON ET AUTRES COMMUNES DU CANTON (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

Etat des dons faits à la patrie, consistant en couvertures, draps, serviettes, chemises, bas, souliers, compresses, bandes et charpie.

1° Une couverture verte;

2° Vingt draps, dont cinq ne peuvent servir que pour faire des bandes, compresses et charpie : six sont employés pour les ballots;

(1) Le don patriotique du citoyen Jacques Forcade n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793).

(3) Le don patriotique de la Société républicaine de Chalon-sur-Saône n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Bulletin de la Convention* du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793).

(5) Le don patriotique de la commune de La Ferté-Milon n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais il figure en entier dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(6) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 9 nivôse an II (dimanche 29 décembre 1793).